

ACCESSIBILITÉ DE L'INTERNET

POPULATION CONCERNÉE

1000 personnes aveugles et
10.000 personnes malvoyantes
au Luxembourg

(selon prévalence statistiques d'autres pays)

Déclaration universelle des droits de l'homme

Article 19 : Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, **sans considérations de frontières**, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit.



Accessibilité est possible

- Mise à disposition des aides auxiliaires
- Formations spécifiques pour personnes malvoyantes et aveugles
- Pages Internet répondent aux critères **W3C**



L'ACCESSIBILITE AU LUXEMBOURG

- **Assurance Dépendance: mise à disposition de l'équipement**
- **Formation des adultes: Service de la Formation des adultes en coopération avec l'Éducation différenciée (deux services du Ministère de l'Éducation nationale)**
- **Formation des élèves: l'IDV/ Éducation différenciée**



Chances – nouvelles opportunités du WEB pour les personnes déficientes visuelles

- éducation (e-learning)
- opérations bancaires et contrôle de la comptabilité
- Actualités

Les personnes aveugles et malvoyantes accèdent ainsi aux actualités écrites sans que cela ne nécessite l'aide d'un service de transcription



Chances – nouvelles opportunités du WEB pour les personnes déficientes visuelles

- Informations (dictionnaires web, annuaires téléph...)
- Réglementation, lois, services communaux
- Lecture et écriture de messages sous forme scripturale

Communication écrite avec des personnes non-malvoyantes



Chances – nouvelles opportunités du WEB pour les personnes déficientes visuelles

- achats sur Internet
- services Internet (loterie, service de traduction, ...)
- sites de rencontre



22/02/2008 14:27:10



CONCLUSION L'INDIVIDU

- **Accès WEB** = ouverture sur l'actualité
- **Accès WEB** = participation à la société de la communication et de l'information
- **Accès WEB** = autonomie , inclusion

CONCLUSION

LA SOCIÉTÉ

- **Accès WEB** = intégration des compétences de personnes déficientes sensorielles (travail)
- **Accès WEB** = économie
 - Économie pour les services d'éducation et de formation
 - Économie pour le marché de l'emploi
 - Économie pour les services d'assistance
- **Accès WEB** = réduction des barrières entre personnes malvoyantes et non-malvoyantes